

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 261

présenté par

Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Brigand, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Kamardine,
Mme Louwagie, M. Neuder, M. Portier, M. Ray, M. Seitlinger, Mme Tabarot, M. Taite,
M. Thiériot, Mme Valentin et M. Vermorel-Markes

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la troisième phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« Europe »,

insérer les mots :

« , en Arctique et en Antarctique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le champ d'action de nos partenariats diplomatiques et militaires en prenant en considération les Pôles. Ces derniers seront plus que jamais au coeur des enjeux géopolitiques et militaires de demain. Les ambitions russes, chinoises et américaines en Arctique et Antarctiques ne sont plus à démontrer et illustrent tout l'intérêt pour la France de prendre elle aussi sa place dans cet échiquier. Nos partenariats élargis serviront nos ambitions et la place que nous entendons avoir. A ce titre nos armées y tiendront une place de choix pour servir nos partenariats stratégiques.